

Madame la Ministre,

L'inclusion des personnes en situation de handicap au cœur de notre société est un enjeu de société. Je ne doute pas que nous partageons cet objectif et que nous oeuvrons, chacun dans les responsabilités qui sont les nôtres, à répondre le mieux possible aux besoins de nos concitoyens. A cet égard, il m'incombe en tant que président du Conseil Général de Paris d'offrir aux Parisiens en situation de handicap des places dans des structures d'accueil, notamment d'hébergement.

Comme vous le savez, les besoins sont criants à Paris. Le Conseil Général de Paris et l'Etat ont d'ailleurs conjointement dressé ce constat inquiétant à l'occasion du schéma handicap 2006-2011. Dans ce schéma, nous avons prévu ensemble que le Département ouvre 1362 places, 924 financées par l'Etat seul, et 570 places financées conjointement.

Pourtant, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a informé mes services que les crédits affectés par l'Etat à l'ouverture de ces structures seraient désormais très limités, sans m'indiquer d'ailleurs officiellement de montant. Cependant, il est acquis pour l'ARS que les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble ne pourront en aucun cas être atteints. L'Agence Régionale de Santé me demande donc de renoncer à certains projets dont l'intérêt est pourtant avéré et qui pourraient être réalisés sans difficulté, puisque des emprises foncières ont été identifiées.

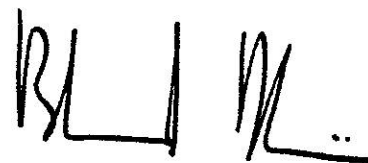
Je suis d'autant plus surpris par ces annonces que le Préfet de la région Ile-de-France m'a écrit le 7 mars dernier, à l'occasion du programme local de l'habitat, en me rappelant les engagements en la matière : *« la création de structures d'accueil pour les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées est à renforcer, quel que soit leur statut juridique, afin de réduire les écarts d'équipement avec le reste des départements d'Ile-de-France »*. Le Conseil Général de Paris est prêt à tenir ses engagements visant à ouvrir les places qu'il a programmées dans son schéma handicap. Il est donc indispensable que l'Etat tienne lui aussi ses engagements et assure sa part du financement.

Si je suis conscient de la nécessité de mieux maîtriser la dépense publique, il ne me semble ni équitable ni pertinent que des arbitrages budgétaires se fassent au détriment des personnes en situation de handicap et de l'hébergement auquel elles ont droit.

Madame Nadine MORANO
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille
auprès du Ministre du Travail,
des Relations Sociales, de la Famille,
de la Solidarité et de la Ville
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Je me fais donc le relais des plus vives préoccupations des Parisiens en situation de handicap, de leurs familles et des associations qui les représentent, pour vous demander de bien vouloir réexaminer le montant global des crédits prévus pour Paris. Il serait inacceptable que perdure la pénurie de places en structures d'hébergement pour les personnes en situation de handicap à Paris, du fait du désengagement de l'Etat.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'B D' followed by a surname 'L...'.

Bertrand DELANOË